



## **RAPPEL .... URGENT**

Il est possible de s'inscrire toute l'année sur les listes électorales.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite.

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020,

vous devez vous inscrire au plus tard le 6<sup>e</sup> vendredi précédant le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Pour plus de renseignements, veuillez prendre contact avec la mairie au **03 21 39 65 88**

aux heures de permanences : *Mardi et Samedi de 9H30 à 11H30 et Jeudi de 14H30 à 16H30*

***Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020,***

***la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.***

Merci de votre réactivité.....